



## PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES

Date de création	<b>01/2017</b>
Historique des mises à jour	<b>Juin 2018</b> Mise à jour des références réglementaires Mise à jour de la liste des brokers (après janvier 2018) <b>Février 2024</b> Mise à jour suite aux différentes évolutions de la société
Date de mise à jour	<b>Juillet 2024</b> Complétude du process interne et intégration du mode opératoire d'Oddo sur la best execution

## Introduction

Ce document a été établi en application des dispositions du Règlement Général de l'AMF et du Code Monétaire et Financier.

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2014/65/UE, du 15 mai 2014 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF II), KYOSEIL AM a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires.

Le présent document a pour but d'informer les porteurs d'OPC gérés par Kyoseil AM ainsi que les clients en gestion privée.

## Contexte

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Kyoseil AM n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPC gérés ou de sa clientèle privée.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de **meilleure sélection** consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution. La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir,

KYOSEIL AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-99040 en date du 15/12/1999

SAS au capital de 521 580 €- RCS N°424686939

Siège Social : 3 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence



dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont la société de gestion assure la gestion.

## Process interne

---

Notre organisation prévoit que les gérants passent les ordres en direct via l'outil de notre dépositaire Oddo (Lutèce). Nous avons bien en notre possession la procédure de best selection et best exécution d'Oddo (disponible sur notre serveur interne).

Il est important de préciser que les gérants travaillent essentiellement en architecture ouverte que ce soit pour la gestion privée et pour la gestion collective (c'est principalement le cas de notre fonds Kyoseil Allocation).

La méthodologie se fonde sur un modèle de sélection et de suivi des investissements développé par la responsable de la gestion et par un de nos gérants. L'objectif consiste à sélectionner les meilleurs supports par classe d'actifs (en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs déterminés ensemble). Nous nous donnons également la possibilité d'investir en trackers (pour limiter les frais du fonds et améliorer la flexibilité dans la gestion).

Notre dispositif actuel ne prévoit pas de suivi et de financement de la recherche au regard de la stratégie d'investissement essentiellement fondée sur la méthodologie d'architecture ouverte.

La société de gestion dispose d'accès à des outils plus spécifiques liés à la gestion.

Les principales diligences réalisées par Kyoseil AM consistent à faire une demande (a minima annuelle) des politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution d'ODDO. Le cas échéant, nous récupérons les procédures disponibles sur le site. Nous relisons ces procédures afin de nous assurer de leurs cohérences et de leurs viabilités.

## Best selection et best exécution d'Oddo BHF via Lutece

---

Pour chaque catégorie d'Instruments Financiers, ODDO BHF établit et publie, une fois par an, sur son site Internet, le classement des cinq premières plates-formes d'exécution sur lesquelles elle a exécuté des Ordres de Clients au cours de l'année précédente. Ce classement est établi sur la base du volume et du nombre d'Ordres exécutés sur chaque plate-forme, exprimés en pourcentage du volume total et du nombre total d'Ordres exécutés pour chaque catégorie d'instruments financiers. ODDO BHF publie également, une fois par an, pour chaque catégorie d'Instruments Financiers, un résumé sur la qualité 8 d'exécution sur les plates-formes sur lesquelles elle a exécuté tous les Ordres de ses Clients durant l'année précédente.

KYOSEIL AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-99040 en date du 15/12/1999

SAS au capital de 521 580 €- RCS N°424686939

Siège Social : 3 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence